



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2017-071

PUBLIÉ LE 29 MAI 2017

Sommaire

DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-05-23-001 - Arrêté fixant la liste des métiers pour lesquels des difficultés de recrutement en région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'attribution de la rémunération de fin de formation (5 pages)

Page 3

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-04-18-003 - Arrêté portant sur l'agrément des installations de quarantaine végétale de la société Maisadour relatif à la mise en oeuvre de travaux sur les sélections variétales (3 pages)

Page 9

R75-2017-04-21-009 - Arrête portant sur l'agrément des installations végétale du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, domaine de Lanxade (3 pages)

Page 13

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-05-24-001 - Arrêté modifiant l'arrêté du 11 mars 2016 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes (2 pages)

Page 17

DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-05-23-001

Arrêté fixant la liste des métiers pour lesquels des difficultés de recrutement en région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'attribution de la rémunération de fin de formation



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté du
fixant la liste des métiers pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement
en région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'attribution de la rémunération de fin de formation

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU le code du travail et notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5 et R. 5312-6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi en date du 11 avril 2011 instituant la rémunération de fin de formation, publiée au bulletin officiel de Pôle emploi n° 2011-108 ;
- VU l'avis du CREFOP Nouvelle-Aquitaine en date du 7 avril 2017 ;
- VU les statistiques régionales d'offres et de demandes d'emploi ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de Mme la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Dans le cadre de la mise en œuvre de la rémunération de fin de formation par Pôle emploi, la liste des emplois pour lesquels sont identifiées des difficultés de recrutement dans la région Nouvelle-Aquitaine figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, le Directeur régional de Pôle emploi et la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

23 MAI 2017

Le Préfet de Région,


Pierre DARTOUT

Liste des métiers ouvrant droit au revenu de fin de formation

	Rome	Intitulé		
AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS, SOINS AUX ANIMAUX	A1101	Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière		
	A1201	Bûcheronnage et élagage		
	A1202	Entretien des espaces naturels		
	A1203	Entretien des espaces verts		
	A1205	Sylviculture		
	A1301	Conseil et assistance technique en agriculture		
	A1302	Contrôle et diagnostic technique en agriculture		
	A1401	Aide agricole de production fruitière ou viticole		
	A1402	Aide agricole de production légumière ou végétale		
	A1403	Aide d'élevage agricole et aquacole		
	A1404	Aquaculture		
	A1405	Arboriculture et viticulture		
	A1407	Élevage bovin ou équin		
	A1408	Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie		
	A1409	Élevage de lapins et volailles		
	A1410	Élevage ovin ou caprin		
	A1411	Élevage porcin		
	A1412	Fabrication et affinage de fromage		
	A1413	Fermentation de boissons alcoolisées		
	A1414	Horticulture et maraîchage		
	A1416	Polyculture, élevage		
	A1501	Aide aux soins aux animaux		
	A1502	Podologie animale		
	ART et façonnage	B1301	Décoration d'espaces de vente	
		B1601	Métallerie d'art	
		B1604	Réparation - montage en systèmes horlogers	
		B1802	Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)	
BANQUE ASSURANCE, IMMOBILIER		C1102	Conseil clientèle en assurances	
		C1201	Accueil et services bancaires	
		C1206	Gestion de clientèle bancaire	
		C1504	Transaction immobilière	
		COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	D1101	Boucherie
			D1102	Boulangerie - viennoiserie
			D1103	Charcuterie - traiteur
			D1104	Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie
			D1105	Poissonnerie
			D1106	Vente en alimentation
			D1107	Vente en gros de produits frais
			D1202	Coiffure
			D1203	Agent d'accompagnement / Hydrothérapeute
			D1205	Nettoyage d'articles textiles ou cuirs
			D1209	Vente de végétaux
			D1211	Vente en articles de sport et loisirs
			D1212	Vente en décoration et équipement du foyer
			D1213	Vente en gros de matériel et équipements
			D1214	Vente en habillement et accessoires de la personne
			D1301	Management de magasin de détail
			D1401	Assistanat commercial
			D1402	Relation commerciale grands comptes et entreprises
			D1403	Relation commerciale auprès de particuliers
	D1404		Relation commerciale en véhicules	
	D1405		Conseil en information médicale	
	D1406		Management en force de vente	
	D1407		Relation technico-commerciale	
D1408	Téléconseil et télévente			
D1501	Animation de vente			
D1502	Management/gestion de rayon produits alimentaires			
D1503	Management/gestion de rayon produits non alimentaires			
D1504	Direction de magasin de grande distribution			
D1505	Personnel de caisse			
D1506	Marchandisage			
D1507	Mise en rayon libre - service			
D1508	Encadrement du personnel de caisses			
D1509	Management de département en grande distribution			
COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMEDIA	E1101	Animation de site multimédia		
	E1104	Conception de contenus multimédias		
	E1301	Conduite de machines d'impression		
	E1302	Conduite de machines de façonnage routage		
	E1304	Façonnage et routage		
	E1306	Prépresse		
	E1307	Reprographie électriques et électroniques		
	BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	F1102	Conception - aménagement d'espaces intérieurs	
		F1103	Contrôle et diagnostic technique du bâtiment	
		F1104	Dessin BTP	
F1106		Ingénierie et études du BTP		
F1108		Métre de la construction		
F1201		Conduite de travaux du BTP		
F1202		Direction de chantier du BTP		
F1204		Sécurité et protection santé du BTP		
F1301		Conduite de grue		
F1302		Conduite d'engins de terrassement et de carrière		
F1501		Montage de structures et de charpentes bois		
F1502		Montage de structures métalliques		
F1503		Réalisation - installation d'ossatures bois		
F1601		Application et décoration en plâtre, stucc et staff		
F1602	Électricité bâtiment			
F1603	Installation d'équipements sanitaires et thermiques			
F1604	Montage d'agencements			
F1605	Montage réseaux électriques et télécoms			
F1606	Peinture en bâtiment			

CONSTRUCTION	F1607	Pose de fermetures menuisées	
	F1608	Pose de revêtements rigides	
	F1609	Pose de revêtements souples	
	F1610	Pose et restauration de couvertures	
	F1611	Réalisation et restauration de façades	
	F1612	Taille et décoration de pierres	
	F1613	Travaux d'étanchéité et d'isolation	
	F1701	Construction en béton	
	F1702	Construction de routes et voies	
	F1703	Maconnerie	
	F1704	Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	
	F1705	Pose de canalisations	
	F1706	Préfabrication en béton industriel	
	HÔTELLERIE - RESTAURATION TOURISME LOISIRS ET ANIMATION	G1101	Accueil touristique
		G1203	Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
		G1204	Éducation en activités sportives
		G1205	Personnel d'attractions ou de structures de loisirs
G1401		Assistance de direction d'hôtel - restaurant	
G1402		Management d'hôtel restaurant	
G1403		Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique	
G1404		Management d'établissement de restauration collective	
G1501		Personnel d'étage	
G1502		Employé polyvalent d'hôtellerie	
G1503		Management du personnel d'étage	
G1601		Management du personnel de cuisine	
G1602		Personnel de cuisine	
G1603		Personnel polyvalent en restauration	
G1604		Fabrication de crêpes ou pizzas	
G1605		Plonque en restauration	
G1701		Conciergerie en hôtellerie	
G1702		Personnel du hall	
G1703		Réception en hôtellerie	
G1801		Café, bar brasserie	
G1802		Management du service en restauration	
G1803		Service en restauration	
G1804		Sommellerie	
INDUSTRIE		H1101	Assistance et support technique client
		H1102	Management et ingénierie d'affaires
		H1202	Conception et dessin produits électriques et électroniques
		H1203	Conception et dessin produits mécaniques
		H1204	Design industriel
		H1206	Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
		H1208	Intervention technique en études et conception en automatisme
		H1209	Intervention technique en études et développement électronique
		H1210	Intervention technique en études, recherche et développement
		H1301	Inspection de conformité
		H1303	Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel
		H1401	Management et ingénierie gestion industrielle et logistique
		H1402	Management et ingénierie méthodes et industrialisation
		H1403	Intervention technique en gestion industrielle et logistique
		H1404	Intervention technique en méthodes et industrialisation
		H1501	Direction de laboratoire d'analyse industrielle
		H1503	Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle
		H1504	Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
		H1505	Intervention technique en formulation et analyse sensorielle
		H1506	Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux
		H2101	Abattage et découpe des viandes
		H2102	Conduite d'équipement de production alimentaire
		H2201	Assemblage d'ouvrages en bois
		H2202	Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois
		H2203	Conduite d'installation de production de panneaux bois
		H2204	Encadrement des industries de l'ameublement et du bois
	H2205	Première transformation de bois d'œuvre	
	H2206	Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	
	H2209	Intervention technique en ameublement et bois	
	H2301	Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique	
	H2401	Assemblage - montage d'articles en cuirs, peaux	
	H2501	Encadrement de production de matériel électrique et électronique	
	H2502	management et ingénierie de production	
	H2503	Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique	
	H2504	Encadrement d'équipe en industrie de transformation	
	H2505	Encadrement d'équipe ou d'atelier en matériaux souples	
	H2602	Câblage électrique et électromécanique	
	H2603	Conduite d'installation automatisée de production électrique, électronique et microélectronique	
	H2604	Montage de produits électriques et électroniques	
	H2605	Montage et câblage électronique	
	H2802	Conduite d'installation de production de matériaux de construction	
	H2803	Façonnage et émaillage en industrie céramique	
	H2805	Pilotage d'installation verrière	
	H2901	Ajustement et montage de fabrication	
	H2902	Chaudronnerie - tôlerie	
	H2903	Conduite d'équipement d'usinage	
	H2904	Conduite d'équipement de déformation des métaux	
	H2905	Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux	
	H2906	Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique	
	H2907	Conduite d'installation de production des métaux	
	H2909	Montage-assemblage mécanique	
	H2910	Moulage sable	
	H2911	Réalisation de structures métalliques	
	H2912	Réglage d'équipement de production industrielle	
	H2913	Soudage manuel	
	H2914	Réalisation et montage en tuyauterie	
	H3101	Conduite d'équipement de fabrication de papier ou de carton	
	H3102	Conduite d'installation de pâte à papier	
	H3201	Conduite d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs	

	H3202 Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs	
	H3203 Fabrication de pièces en matériaux composites	
	H3301 Conduite d'équipement de conditionnement	
	H3302 Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	
	H3303 Préparation de matières et produits industriels (broyage, mélange,...)	
	H3401 Conduite de traitement d'abrasion de surface	
	H3402 Conduite de traitement par dépôt de surface	
	H3403 Conduite de traitement thermique	
	H3404 Peinture industrielle	
INSTALLATION ET MAINTENANCE	I1101 Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti	
	I1102 Maintenance et ingénierie de maintenance industrielle	
	I1103 Supervision d'entretien et gestion de véhicules	
	I1201 Entretien d'affichage et mobilier urbain	
	I1203 Maintenance des bâtiments et des locaux	
	I1301 Installation et maintenance d'ascenseur	
	I1302 Installation et maintenance d'automatismes	
	I1303 Installation et maintenance de distributeurs automatiques	
	I1304 Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation	
	I1305 Installation et maintenance électronique	
	I1306 Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air	
	I1307 Installation et maintenance télécoms et courants faibles	
	I1308 Maintenance d'installation de chauffage	
	I1309 Maintenance électrique	
	I1310 Maintenance mécanique industrielle	
	I1401 Maintenance informatique et bureautique	
	I1402 Réparation de biens électrodomestiques	
	I1501 Intervention en grande hauteur	
	I1503 Intervention en milieux et produits nocifs	
	I1601 Installation et maintenance en nautisme	
	I1603 Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles	
	I1604 Mécanique automobile	
	I1605 Mécanique de marine	
	I1606 Réparation de carrosserie	
	I1607 Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs	
	SAINTÉ	J1201 Biologie médicale
		J1302 Analyses médicales
		J1304 Aide en puériculture
		J1305 Conduite de véhicules sanitaires
		J1306 Imagerie médicale
		J1307 Préparation en pharmacie
		J1403 Ergothérapie
		J1404 Kinésithérapie
J1406 Orthophonie		
J1412 Rééducation en psychomotricité		
J1501 Soins d'hygiène, de confort du patient		
J1502 Coordination de services médicaux ou paramédicaux		
J1503 Soins infirmiers spécialisés en anesthésie		
J1504 Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire		
J1505 Soins infirmiers spécialisés en prévention		
J1506 Soins infirmiers généralistes		
J1507 Soins infirmiers spécialisés en puériculture		
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE	K1201 Action sociale	
	K1202 Educateur jeunes enfants	
	K1203 Encadrement technique en insertion professionnelle	
	K1204 Facilitation de la vie sociale	
	K1206 Intervention socioculturelle	
	K1207 Educateur spécialisé	
	K1301 Accompagnement médicosocial	
	K1302 Assistance auprès d'adultes	
	K1303 Assistance auprès d'enfants	
	K1304 Services domestiques	
	K2104 Education et surveillance au sein d'établissements d'enseignement	
	K2110 Formation en conduite de véhicules	
	K2111 Formation professionnelle	
	K2201 Blanchisserie industrielle	
	K2202 Lavage de vitres	
	K2203 Management et inspection en propreté de locaux	
	K2204 Nettoyage de locaux	
	K2305 Salubrité et traitement de nuisibles	
	K2502 Management de sécurité privée	
	K2503 Sécurité et surveillance privées	
	K2601 Conduite d'opérations funéraires	
	M1101 Achats	
	M1202 Audit et contrôle comptables et financiers	
	M1203 Comptabilité	
	M1204 Contrôle de gestion	
	M1206 Management de groupe ou de service comptable	
	M1401 Conduite d'enquêtes	
	M1404 Management et gestion d'enquêtes	
	M1501 Assistanat en ressources humaines	
	M1601 Accueil et renseignement	
	M1602 Opérations administratives	
	M1603 Distribution de documents	
	M1604 Assistanat de direction	
	M1605 Assistanat technique et administratif	
	M1606 Saisie de données	
	M1607 Secrétariat	
M1608 Secrétaire facturier		
M1706 Promotion des ventes		
M1707 Stratégie commerciale		
M1801 Administration de systèmes d'information		
M1802 Conseil et maîtrise d'ouvrage en système d'information		
M1803 Direction des systèmes d'information		
M1805 Etudes et développements informatique		
M1806 Expertise et support informatique en système d'information		

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

M1810	Production et exploitation de système d'information
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges
N1102	Déménagement
N1103	Magasinage et préparation de commandes
N1104	Manœuvre et conduite d'engins lourds et manutention
N1105	Manutention manuelle de charges
N1201	Affrètement transport
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique
N1302	Direction de site logistique
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance
N4102	Conduite de transports de particuliers
N4103	Conduite de transport en commun sur route
N4104	Courses et livraisons express
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance
N4201	Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises
N4202	Direction d'exploitation des transports routiers de personnes
N4203	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises
N4204	Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes
N4301	Conduite sur rails
N4401	Circulation du réseau ferré
N4402	Exploitation et manœuvre des remontées mécaniques
N4403	Manœuvre du réseau ferré

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-04-18-003

Arrêté portant sur l'agrément des installations de quarantaine végétale de la société Maisadour relatif à la mise en oeuvre de travaux sur les sélections variétales



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté
portant sur l'agrément des installations de quarantaine végétale de la société Maisadour
relatif à la mise en œuvre de travaux sur les sélections variétales

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

VU le Code rural, notamment les articles R251-26 à R251-31 relatifs à l'agrément des activités (l'introduction ou la circulation de certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales) ;

VU l'arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;

VU l'arrêté du 15 mai 1998 établissant la liste des agents habilités à procéder au contrôle des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales ;

VU l'arrêté du 10 juin 1998 fixant les modalités relatives à l'introduction et à la circulation à titre scientifique d'organismes nuisibles, de végétaux, produits végétaux et autres objets ;

VU l'avis du 22 février 2017 de l'expert de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), habilité pour le contrôle des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales ;

VU la demande de Maisadour en date du 10 janvier 2017 ;

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'organisme : **MAISADOUR SEMENCES**
Route de Saint Sever
40280 HAUT MAUCO

dont la personne responsable est Antoine GAILLARD, est agréé pour mener des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales pour les types de matériel, y compris les organismes nuisibles dont la liste figure en annexe.

Article 2

L'agrément est valable jusqu'au 17 avril 2022.

Article 3

Toute modification notable des conditions auxquelles l'agrément a été subordonné doit être immédiatement portée à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Article 4

L'agrément peut être retiré ou suspendu à tout moment s'il est établi que les conditions de l'agrément ne sont plus respectées selon les dispositions des articles R251-28 et R251-29 du Code rural et des articles 2 et 6 de l'arrêté du 10 juin 1998 susvisé.

Article 5

L'agrément peut être révisé dans le cas où des modifications notables sont apportées à l'arrêté du 24 mai 2006 susvisé ou si des arguments de nature scientifique ou technique apportent de nouveaux éléments sur les conditions de détention en quarantaine de ces matériels.

Article 6

L'arrêté préfectoral du 9 juin 2011 est abrogé.

Article 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **18 AVR. 2017**

Le Préfet de région,



Pierre DARTOUT

ANNEXE

Organisme visé à l'article 1^{er} du présent arrêté pouvant être introduit à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales :

Matériels	Exigences particulières
<p><i>Plasmopara halstedii</i>, mildiou du tournesol, races reconnues officiellement présentes sur le territoire national : 100, 710, 703, 304, 307, 314, 334, 704 et 714</p>	<p>Niveau de confinement :</p> <ol style="list-style-type: none">1. NS12. Séparation physique du laboratoire de quarantaine vis à vis des autres locaux,3. Pas d'autres ouvrants que la porte d'entrée,4. Présence obligatoire d'un vestiaire et port de vêtements de protection spécifique,5. Équipement et matériel de laboratoire spécifique,6. Décontamination de la totalité des déchets solides, générés par le laboratoire, effectuée sur site.

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-04-21-009

Arrête portant sur l'agrément des installations végétale du
centre technique interprofessionnel des fruits et légumes,
domaine de Lanxade



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté
portant sur l'agrément des installations de quarantaine végétale du centre technique
interprofessionnel des fruits et légumes, domaine de Lanxade

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

VU le Code rural, notamment les articles R251-28 à R251-31 relatifs à l'agrément des activités (l'introduction ou la circulation de certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales);

VU l'arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets;

VU l'arrêté du 15 mai 1998 établissant la liste des agents habilités à procéder au contrôle des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales ;

VU l'arrêté du 10 juin 1998 fixant les modalités relatives à l'introduction et à la circulation à titre scientifique d'organismes nuisibles, de végétaux, produits végétaux et autres objets ;

VU l'avis du 17 novembre 2016 de l'expert de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), habilité pour le contrôle des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales,

VU la demande du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes en date du 6 avril 2016,

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'organisme : **Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Legumes, domaine de Lanxade**

28 route des Nebouts
24130 PRIGONRIEUX

dont la personne responsable est Ludovic GUINARD, est agréé pour mener des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales pour les types de matériel, y compris les organismes nuisibles dont la liste figure en annexe.

Article 2

L'agrément est valable jusqu'au 20 avril 2022.

Article 3

Toute modification notable des conditions auxquelles l'agrément a été subordonné doit être immédiatement portée à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Article 4

L'agrément peut être retiré ou suspendu à tout moment s'il est établi que les conditions de l'agrément ne sont plus respectées selon les dispositions des articles R251-28 et R251-29 du Code rural et des articles 2 et 6 de l'arrêté du 10 juin 1998 susvisé.

Article 5

L'agrément peut être révisé dans le cas où des modifications notables sont apportées à l'arrêté du 24 mai 2006 susvisé ou si des arguments de nature scientifique ou technique apportent de nouveaux éléments sur les conditions de détention en quarantaine de ces matériels.

Article 6

L'arrêté préfectoral du 20 octobre 2011 est abrogé.

Article 7

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 21 AVR. 2017

Le Préfet de région,

Pierre DARTOUT

ANNEXE

Organisme visé à l'article 1^{er} du présent arrêté pouvant être introduit à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales :

Matériels	exigences particulières			
	Serre zone de culture confinée	Laboratoire serre enceinte NS 2	Laboratoire serre enceinte NS 3	
Organismes nuisibles				Laboratoire LVBM Bât L <i>virus, viroides, phytoplasmes</i>
<i>Plum pox virus</i> (PPV)	NS 2 +	-	-	Laboratoire extraction Laboratoire ELISA
<i>Candidatus phytoplasma Mali</i>	NS 2 +	-	-	Laboratoire extraction
<i>Candidatus phytoplasma Prunorum</i>	NS 2 +	-	-	Laboratoire extraction
<i>Candidatus phytoplasma Pyri</i>	NS 2 +	-	-	Laboratoire extraction
<i>Peach mosaic virus</i> (PcMV)	NS 2 +	-	-	Laboratoire extraction Laboratoire ELISA
<i>Tomato ringspot virus</i> (ToRSV)	NS 2 +	-	-	Laboratoire extraction Laboratoire ELISA
<i>Phytophthora fragariae var.rubi</i>	NS 2	NS 2	-	-
<i>Erwinia amylovora</i>	NS 2	NS 2	-	-
<i>Pseudomonas syringae pv. Actinidiae</i>	NS2	-	NS3	-
<i>American plum line pattern virus</i> (AmPLPV)	NS2+	NS2	-	Laboratoire extraction Laboratoire ELISA
<i>Little cherry virus</i> (LChV1)	NS2+			Laboratoire extraction Laboratoire ELISA

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-05-24-001

Arrêté modifiant l'arrêté du 11 mars 2016 portant
publication de la liste nominative des membres du conseil
d'administration de l'établissement public foncier de
Poitou-Charentes



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ

du **24 MAI 2017**

modifiant l'arrêté du 11 mars 2016 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes

LE PREFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE

Vu le décret n° 2014-1730 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 5,

Vu l'arrêté n°67/SGAR/2015 du 1^{er} juin 2015 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 portant publication de la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu la lettre de l'association départementale des maires de France de la Vienne en date du 28 février 2017,

Vu la lettre de l'association départementale des maires de France de la Charente en date du 6 avril 2017,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes est modifiée comme suit :

4. Représentants des Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre désignés par les associations départementales des maires :

M. Rodolphe Guyonneau, président de la communauté de communes du Haut-Poitou en tant que titulaire, et M. Mickaël Journeau, vice-président de la communauté de communes du Haut-Poitou, en tant que suppléant.

M. Christian Vignaud, président de la communauté de communes du Rouillacais, en tant que titulaire, et M Bernard Mauget, délégué communautaire de la communauté de communes 4B Sud Charente, en tant que suppléant.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 24 MAI 2017

Le Préfet de région,


Pierre DARTOUT